

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mars 2021

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Au regard du contexte sanitaire actuel, conformément à l'ordonnance n° 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire (prolongation jusqu'au 1^{er} juin 2021) et devant l'impossibilité avérée de tenir cette réunion en présentiel dans les locaux du centre de gestion, y compris de façon dématérialisée, l'An deux mil vingt et un le **11 mars, à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au CARROIR, Route Nationale, sous la présidence de Monsieur Eric MARTELLIERE

Date de la convocation :

Nombre de membres en exercice : 26

23 février 2021

Membres présents :

Date de la réunion :

11 mars 2021

Titulaires : Nelly ANTOINE, Annick BARRÉ, Jacques BOUVIER, Gérard CHOPIN, Joël DEBUIGNE, Jean-Michel DEZELU, François FROMET, Corinne GARCIA, Michèle GAUTHIER, Claire GRANGER, Nicole JEANTHEAU, Catherine LHÉRITIER, Jean-Marc MORETTI, Cécilia NAUCHE, Vincent ROBIN, Régine VASSAUX

Suppléant : Anne-Marie THEVENET suppléante de Thierry BENOIST

Pouvoirs :

Alain GOUTX a donné pouvoir à Joël DEBUIGNE
Pascal HUGUET a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

N°14.2021

Membres titulaires excusés : Thierry BENOIST, Yann BOURSEGUIN, Claude DENIS, Marie-Agnès FERET, Alain GOUTX, Pascal HUGUET, Philippe MERCIER, Karine MICHOT, Christophe THORIN

Objet de la délibération :

**Finances – Budget Principal –
Compte Administratif 2020**

Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher, excusée
Corinne GARCIA a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Eric MARTELLIERE, Président)

Le Président apporte la précision suivante :

Suite à l'élection pour le renouvellement du Conseil d'Administration un nouveau Président a été élu. Par analogie aux collectivités, conformément à la réglementation en vigueur, article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans les séances où le compte administratif est débattu, si l'ancien Président est encore administrateur, celui-ci doit quitter la salle et ne peut pas prendre part au vote.

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget.

Il compare à cette fin, d'une part les prévisions ou autorisations aux réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats de l'année.

.../...

En section de fonctionnement,

S'agissant des dépenses (opérations réelles), le montant réalisé, pour l'exercice 2020, est de 2 528 k€, au regard de 2 440 k€ pour l'exercice 2019, soit une augmentation du poste de + 89 k€ (+ 3,6%). Pour l'essentiel, cette augmentation est détaillée comme suit :

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le chapitre 011 [Charges à caractère général] est en augmentation de + 15 % (+ 40 k€) par rapport à l'exercice 2019. Cette augmentation est en partie liée :
 - aux dépenses de prévention liées à la crise sanitaire,
 - à l'organisation d'un concours à l'échelle inter régionale,
 - aux participations versées au regard des conventions concours,
 - à l'organisation des élections du centre de gestion.

- Le chapitre 012 [Charges de personnel] est en augmentation de + 3% (+ 55 k€) au regard de l'exercice 2019.
Pour rappel, ce chapitre intègre aussi les traitements des agents privés d'emploi.
L'augmentation de ce poste est principalement due aux rémunérations versées aux intervenants pour le concours d'éducateur de jeunes enfants (32 k€).

- Le chapitre 65 [Autres charges] enregistre une légère diminution - 4 % (- 9 k€), au regard de l'exercice 2019. Cette diminution est essentiellement liée à l'exercice du droit syndical (subventions et remboursement d'heures syndicales).

Pour ce qui concerne les recettes (opérations réelles), le montant réalisé, pour l'exercice 2020, s'élève à 2 548 k€, poste peu ou prou équivalent à celui de 2019 (2 553 k€).

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le chapitre 70 [Produits des services] enregistre une augmentation de + 4 % (+ 70 k€) au regard de l'exercice 2019.
Il y a eu lieu de constater, pour l'exercice 2020, une augmentation du produit des cotisations (+66 k€) et une augmentation des recettes relatives à l'organisation des concours.

- Le chapitre 74 [Dotations, subventions et participations] est en diminution de -12% (- 65 k€). Cette diminution est essentiellement liée à la diminution des contributions versées au titre des agents privés d'emploi.

En section d'investissement :

- Les dépenses réelles, hors restes à réaliser, s'élèvent à 21 k€. Dépenses entièrement financées par autofinancement.

- Les recettes réelles s'élèvent à 11 k€ (recettes FCTVA).

Les principaux indicateurs :

- L'épargne de gestion s'élève, en fin d'année 2020 à 20 k€, au regard de 107 k€ pour l'exercice 2019.

- L'épargne brute et l'épargne nette sont identiques à l'épargne de gestion. En effet l'établissement ne porte pas de dette.

.../...

- o Le taux d'épargne de brute, très peu élevé, est de 0,8 % pour l'exercice 2020, au regard de 4,2% pour l'exercice 2019.
- o L'effectif de l'établissement, fin 2020, est de 28 agents permanents (24,5 ETP), dont 24 agents titulaires et 4 agents contractuels. Au 31 décembre 2019, l'effectif était de 27 agents permanents (23,8 ETP) dont 22 agents titulaires et 5 agents contractuels.

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Comptable,

Le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, au titre de l'exercice 2020, présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 619 217,38 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 2 550 222,58 €
Résultat d'exercice 2020	: - 68 994,80 €
Résultats antérieurs reportés	: + 516 721,91 €
Résultat de clôture	: + 447 727,11 €

Section d'investissement

Montant total des dépenses (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 23 117,00 €
Montant total des recettes (opérations réelles et opérations d'ordre)	: 101 537,92 €
Résultat d'exercice 2020	: + 78 420,92 €
Résultats antérieurs reportés	: + 1 480 823,84 €
Résultat de clôture	: + 1 559 244,76 €
Résultat global de clôture 2020	: + 2 006 971,87 €
Solde des restes à réaliser	: - 43 671,81 €

Il est alors procédé au vote :

Pour : 19
Contre : 0

Les membres du Conseil d'Administration, à l'exception de l'ancien Président (conformément à la réglementation), après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

- d'approuver, au titre de l'exercice 2020, le compte administratif du budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,
- de constater les identités de valeur entre le compte de gestion et le compte administratif, au titre de l'exercice 2020,

.../...

- d'arrêter les résultats définitifs, au titre de l'exercice 2020, tels que résumés ci-dessus,
- d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,

Le 11 mars 2021

Publié ou notifié le : 18 mars 2021
Exécutoire le : 18 mars 2021

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Eric MARTELLIERE



Le Président,

Eric MARTELLIERE



ETAT DES RESTES A REALISER - INVESTISSEMENT DEPENSES - EXERCICE 2020

	Aloué	Emis	Reste engagé	Solde	Reste à réaliser	Crédits annulés	Commentaires
Chapitre 15 Provisions pour risques et charges							
Article 1588 Autres							
Ss-total Chapitre 15	-	-	-	-	-	-	
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles							
Article 2051 Concessions et droits similaires, brevets...							
Reforme du site Inernet - Altas	75 000,00	8 657,04	43 134,00	23 208,96	43 134,00	23 208,96	
Evolution SIRH - CIRIL		1 050,00					
Urgence messagerie - BIMP-PRO /MACAND CO		7 080,00	43 134,00		43 134,00		Commande du 06/12/2019
		527,04					
Ss-total Chapitre 20	75 000,00	8 657,04	43 134,00	23 208,96	43 134,00	23 208,96	
Chapitre 21 Immobilisations corporelles							
Article 2135 Installations générales, agencements, aménagements							
	25 000,00	-	-	25 000,00	-	25 000,00	
Article 2154 Matériel médical							
	3 000,00	-	-	3 000,00	-	3 000,00	
Article 2158 Autres							
	2 500,00	-	-	2 500,00	-	2 500,00	
Article 2182 Matériel de transport							
	-	-	-	-	-	-	
Article 2183 Matériel de bureau et matériel informatique							
Matériel informatique - Bimp,pro	8 000,00	4 932,63	539,81	2 527,56	539,81	2 527,56	Disque dur interne SV - Devs du 09/12/2020
		4 932,63	539,81		539,81		
Article 2184 Mobilier							
Mobilier de bureau	5 000,00	4 428,87	-	571,13	-	571,13	
		4 428,87					
Article 2188 Autres							
Matériel de présention - Covid-19	2 500,00	3 153,46	-	653,46	-	653,46	
		1 003,20					
Postes téléphoniques		1 152,00					

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher

BUDGET PRINCIPAL

ETAT DES RESTES A REALISER - INVESTISSEMENT DEPENSES - EXERCICE 2020

	Alloué	Emis	Reste engagé	Solde	Reste à réaliser	Crédits annulés	Commentaires
Destructeur - Fiducial Bureautique		998,26					
So-totaI Chapitre 21	46 000,00	12 514,96	539,81	32 945,23	539,81	32 945,23	
TOTAL GENERAL	121 000,00	21 172,00	43 673,81	56 154,19	43 673,81	56 154,19	

Le montant des restes à réaliser dépenses est arrêté à quarante trois mille six cent soixante treize euros et quatre vingt un centimes

Fait à la Chaussée Saint-Victor, le 14/12/2020

Le Payeur Départemental de Loir-et-Cher,

Sylvie HERSANT

VOISE POUR UN VOIR ACCUSE NEGOTIATION

Sylvie HERSANT



PAYEUR DEPARTEMENTAL



Eric MARTELLIERE

ARRIVÉ LE

14 JAN. 2021

CENTRE DE GESTION FPT
 LOIR-ET-CHER

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher

BUDGET PRINCIPAL

ETAT DES RESTES A REALISER - INVESTISSEMENT RECETTES - EXERCICE 2020

	Aloué	Emis	Reste engagé	Solde	Reste à réaliser	Credits annulés	Commentaires
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves							
Article 10222 FCTVA	9 999,16	10 705,56	-	706,40	-	-	
Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	-	-	-	-	
Ss-total	9 999,16	10 705,56	-	706,40	-	-	
Chapitre 13 Subventions d'investissement							
Article 1318 Autres subventions d'équipement	-	-	-	-	-	-	
Ss-total	-	-	-	-	-	-	
Chapitre 15 Provisions pour risques et charges							
Article 1588 Autres	-	-	-	-	-	-	
Ss-total	-	-	-	-	-	-	
Ss-total	9 999,16	10 705,56	-	706,40	-	-	

Le montant des restes à réaliser recettes est arrêté à zéro euro

Fait à la Chaussée Saint-Victor, le 14/12/2020

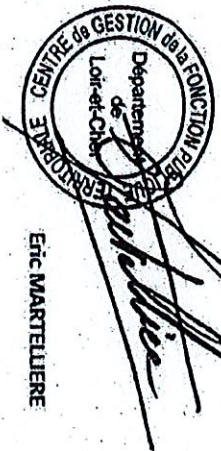
Le Payeur Départemental de Loir-et-Cher,

Le Président,

Sylvie HERSANT

Eric MARTELLIERE

USE PAR VOTRE ACCUSE RECEPTION



Sylvie HERSANT

LE PAYEUR DEPARTEMENTAL

ARRIVÉ LE

14 JAN. 2021

CENTRE DE GESTION FPT
LOIR-ET-CHER